



## Proche de 22 ans en gav

Par **Natkad**, le **04/07/2019** à **10:03**

Bonjour

Mon fils de 22 ans a été mis en gav pour violence aggravée sur un jeune de 16 ans. Nous n'avons pas de nouvelle il ne nous a pas téléphone et nous ne savons pas s'il a pris un avocat ou pas. Ma question est la suivante comment peut-on avoir de ses nouvelles ? Et que peut-t-on faire ?

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **04/07/2019** à **14:53**

Bonjour,

Lui-même a le droit de vous faire contacter par les autorités.

De votre côté, contactez la police pour avoir des infos, mais à part la confirmation, vous n'obtiendrez rien sur l'affaire.

Par **youris**, le **04/07/2019** à **20:23**

bonjour,

le gardé à vue dispose d'un droit de communication avec un tiers.

votre fils pouvait, sauf opposition motivée de la police, prendre contact avec vous.

voir ce lien:

<https://www.village-justice.com/articles/Garde-vue-nouveau-droit-communication-pour-mis-cause,23721.html>

salutations